

OBJET

PROGRAMME DE SECTORISATION DU RESEAU D'EAU POTABLE

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

La Ville de Saint-Denis dispose actuellement de 580 kms de réseau d'adduction en eau potable, néanmoins, elle ne maîtrise que partiellement les paramètres hydrauliques afférents à ce réseau.

De plus, il devient indispensable que la gestion d'une telle structure en terme, notamment, de suivi nous apporte une maîtrise plus approfondie des données.

En outre, réduire les pertes sur réseau revient à diminuer les prélèvements dans le milieu naturel ; par ailleurs, réaliser des économies sur le pompage et le traitement, nous permet, d'une part, de lutter contre les gaspillages, et d'autre part, de tendre vers un mode de gestion plus global de la ressource.

Aux fins d'optimiser la gestion de ces équipements, il convient donc de mettre en œuvre différents dispositifs de régulation de pression, de contrôle et de suivi du fonctionnement des dites installations.

Il est à noter que cette opération de sectorisation qui a pour objectif d'améliorer le rendement du réseau (évalué à 56.81% pour l'année 2007) fait suite, d'une part, aux travaux d'amélioration de rendement effectués sur le réseau AEP en 2001 pour un montant HT de 381 000€ et, d'autre part, aux différentes interventions de renouvellement de réseaux réalisées chaque année pour un coût HT moyen de 1 500 000€.

Le projet proposé consiste à :

- Equiper les compteurs existants de têtes émettrices avec report d'information via la télégestion (18 U) ;
- Mettre en place des compteurs équipés de têtes émettrices avec report d'informations via la télégestion (27 U) ;
- Mettre en place des débitmètres autonomes et des sondes de pression avec report d'information via la télégestion (62 U) pour permettre de cibler les zones de faibles ou de trop fortes pressions ;
- Mettre en place des réducteurs de pression (9 U) ; Il vient que dans le cadre de la mise en place de la modélisation des réseaux, le fermier a pu déterminer les secteurs de distribution nécessitant une baisse de pression, et permettant d'améliorer les rendements dans les zones du Chaudron/Prima, de Moufia et de Bois-de- Nêfles ;
- Mettre en place des vannes de sectorisation (3U).

RAPPORT N° 08/7-08

Ces dispositifs permettront de collecter des informations sur la pression d'eau et les débits dans les canalisations et les réservoirs. Ce qui favorisera la localisation rapide des fuites et leur traitement dans de meilleurs délais.

Le coût HT de ces travaux est estimé à 900 000 €.

Compte tenu de la nature des prestations à exécuter, une procédure d'appel d'offres ouvert (article 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) devra être engagée ; et un allotissement en fonction de la nature des interventions à mettre en place est proposé :

- Lot 1 – Equipement des compteurs existants de têtes émettrices avec report d'information via la télégestion ;
- Lot 2 – Mise en place des compteurs équipés de têtes émettrices avec report d'informations via la télégestion ;
- Lot 3 – Mise en place de débitmètres autonomes et de sondes de pression avec report d'information via la télégestion ;
- Lot 4 – Mise en place de regards-réducteur de pression ;
- Lot 5 – Mise en place de vannes de sectorisation.

Ce projet sera financé sur le budget annexe de l'Eau – Chapitre 23 – Article 2315.

Je vous demande :

- d'approuver le projet de sectorisation du réseau d'eau potable sur Saint-Denis ;
- d'approuver l'allotissement proposé ;
- de m'autoriser à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert (article 10, 33, 57 à 59) ;
- de m'autoriser à passer les marchés de travaux avec le(s) entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et en cas de résultat infructueux à traiter par marchés négociés (article 35 – I – 1er du Code des Marchés Publics)
- d'autoriser le Maire ou son délégué à signer les actes y afférents ;
- de m'autoriser à solliciter auprès de l'Office de l'Eau ou de tout autre organisme les subventions nécessaires à la réalisation de ces équipements.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET

PROGRAMME DE SECTORISATION DU RESEAU D'EAU POTABLE

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 08/7-08 du Maire ;

Sur le Rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Aménagement / Développement Durable et Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet.

ARTICLE 2

Approuve l'allotissement proposé.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics).

ARTICLE 4

Autorise le Maire à passer les marchés de travaux avec le(s) entreprise(s) retenue(s) par la Commission d'Appel d'Offres et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés (article 35-I-1er du Code des Marchés Publics).

DELIBERATION N° 08/7-08

ARTICLE 5

Autorise le Maire à signer les actes y afférents.

ARTICLE 6

Autorise le Maire à solliciter auprès de l'Office de l'Eau ou tout autre organisme les subventions nécessaires à la réalisation de ces équipements.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **24 OCT. 2008**

 **LE MAIRE**
Gilbert ANNETTE